



## Procès-verbal du 16 janvier 2018

### Compte rendu

Le **seize janvier deux mil dix-huit**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 9 janvier 2018, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	<b>Présents</b> :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints ; Fernand DARGAUD ;
- en exercice :	16	Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine, ALMERAS,
- présents :	14	Maryline PERRIN, Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- votants :	14	
- pouvoir	0	<b>Absente</b> : Elodie BERRAUD
Quorum :	9	<b>Excusée</b> : Stéphanie MICHEL

Secrétaire : Daniel DURAND - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 5 décembre : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2017.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- o du bureau municipal n°21 du 27 novembre 2017 : sans observations ;
- o du conseil communautaire de 21 décembre 2017 : certains conseillers s'interrogent sur le cout de l'aménagement du muséo'parc qui est aussi cher que la réalisation de la voie verte ;
- o du bureau municipal n°22 du 19 décembre 2017 : sans observations ;
- o du bureau municipal n°1 du 8 janvier 2018 : sans observations.

### Assurance Santé des agents communaux : avenant n° 3 au contrat collectif à adhésion facultative avec la MNT

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité retient la hausse des tarifications de 3% et valide l'avenant n°3 au contrat d'assurance santé collectif proposé par le CDG et la MNT,

### Autorisation signature du marché public Aménagement Centre Bourg Lots n°1 et 2

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal après délibération, à :

13 voix POUR et 1 ABSTENTION pour le lot 1

13 voix POUR et 1 CONTRE pour le lot 2

AUTORISE monsieur le maire à signer le marché public pour l'ensemble des lots à hauteur de 657 756.62 HT €

Mr le maire informe que le Conseil départemental a octroyé au titre de l'année 2017 sur les travaux pour l'aménagement du Bourg une subvention de 100 000 €.

Un dossier de demande de subvention 2018 acceptée et considérée complet est en cours.

## Démarches en vue d'acquiescer la maison BUTTEAUD-MOREAU (locataire Daniel SOMON)

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Mr le maire envoie un courrier dans lequel il fera une proposition de prix pour acheter la maison BUTTEAUX-MOREAU.

## Demande du président des jardins ouvriers pour l'installation d'un radar pédagogique vers les jardins *La Laborieuse*

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas installer de radar pédagogique car cette zone n'a pas été recensée comme un point noir ou accidentogène.

## Réalisation de la voie verte

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire et Fabrice CHENAUD adjoint au maire.

### Présentation du projet :

Le permis d'aménager a été déposé en mairie le 26 décembre 2017.

Les travaux devraient débuter mi-février 2018.

Charlieu Belmont Communauté porte la maîtrise d'ouvrage. Ces aménagements s'étaleront de la commune de Charlieu jusqu'à la VC 71 soit environ 4 kms d'aménagement.

La voie verte devrait être en service pour l'été 2018 (livraison prévue le 16 mai 2018).

Cette voie verte sera revêtue d'un béton bitumeux sur 3 m de large afin de répondre aux normes d'accessibilité et aux cahiers des charges des voies vertes françaises et longée par un chemin piétonnier de 1.5 m pour faciliter la pratique de la marche à pied. Les accotements seront enherbés de chaque côté sur 0.50 m.

Sur la commune de Saint Nizier sous Charlieu, la réalisation de la voie verte demande une attention particulière lors du croisement avec la route du Mont : c'est pourquoi il est prévu des aménagements sécuritaires en amont. Il sera installé un système d'« écluse » et le sens prioritaire sera le sens montant.

Cette opération nécessitera une convention entre Charlieu Belmont et la commune pour connaître la répartition des charges de fonctionnement

## Questions diverses

### Entrée livraison Serres des Cordeliers

La commune est prête à donner l'autorisation d'utiliser le chemin des Pansemolles mais il faut que l'exploitant de la Serre des cordeliers demande l'autorisation de traverser la voie verte.

### Terrassement devant le restaurant La mamie du Papy

La question sera vue avec le Cabinet réalités lors de la réunion de démarrage du chantier.

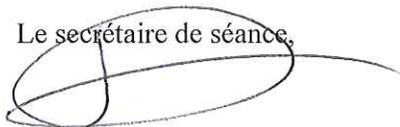
### Périscolaire

Mr le maire informe du travail en cours de réalisation sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à ~~22~~ heures 00

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 16 janvier 2018.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET

